

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 28 MARS 2014

Délibération n° 14-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire du compte financier 2013 du Centre de Formation des Apprentis de l'Université de Bretagne-Sud, d'un montant de 33 751,61€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives ».

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : proposition d'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2013 - CFA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07 avril 2014

Document mis en ligne le : 07 avril 2014

CFA
COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2013

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et L. 719-5;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le rapport sur le compte financier de l'agent comptable

** Le compte financier 2013 est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Le résultat excédentaire de l'exercice s'élève à un montant de **33 751,61 euros** qui est la différence entre*

- les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 924 315,76 euros

- les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 890 564,15 euros

**L'affectation du résultat bénéficiaire de 33 751,61 euros est proposée au compte 10682 réserves facultatives.*

Les mouvements intervenus en 2013 sur les comptes 110 « report au nouveau créateur » et 119 « report à nouveau débiteur » sont détaillés dans l'annexe du compte financier.

*A l'issue des opérations d'affectation du résultat, le montant du compte 10682 réserves facultatives s'élève à **164 738,84 euros**.*

Jean PEETERS
Président
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD

